

# Avis aux personnes intéressées

## Régie de l'énergie

### ***Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant la construction d'un bureau d'affaires à Magog (Dossier R-4251-2024)***

#### **Objet de la demande**

Énergir, s.e.c. (**Énergir**) a déposé, le 9 février 2024, une demande d'autorisation auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) pour réaliser un projet d'investissement visant la construction d'un bureau d'affaires à Magog (le **Projet**). Plus précisément, le Projet permettra de centraliser les opérations d'Énergir dans la région de l'Estrie étant donné que les bureaux d'affaires actuels situés à Sherbrooke et Granby sont en location et que les baux afférents arrivent à échéance au cours des prochaines années.

Énergir demande à la Régie l'autorisation de réaliser le Projet dont le coût est évalué à 5,3 M\$ ainsi que l'autorisation d'établir un compte de frais reportés dans lequel seront comptabilisés les coûts reliés du Projet.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu de l'article 1 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

#### **Procédure d'examen de la demande**

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie à Énergir, **au plus tard le 8 avril 2024 à 12 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 10 avril 2024 à 12 h**. Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

#### **Le Secrétaire**

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec    
 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)